



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

**PROGRAMME « VERS UNE ECOLE ZERO DECHET » - SIGNATURE D'UNE CHARTE
D'ENGAGEMENT AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay propose d'accompagner les établissements scolaires du territoire porteurs d'un projet éco-responsable, dans un programme nommé "Vers une école Zéro Déchet ",

Considérant que le programme est défini par la rédaction d'un projet co-écrit par la collectivité et l'établissement scolaire qui définit les thématiques abordées lors de l'année scolaire en lien avec les compétences de la Direction des Déchets et de l'Economie Circulaire de la Communauté d'Agglomération pour la durée de l'année scolaire,

Considérant qu'il convient de formaliser le partenariat avec les établissements scolaires du territoire participant au programme "Vers une école Zéro Déchet ", et de signer une charte d'engagement, définissant les modalités d'intervention et les engagements des deux parties selon le projet ci-joint,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de signer toute convention, charte d'engagement ou acte correspondant, avec des personnes publics ou privées qui participent ou réalisent des actions de formation, de sensibilisation ou d'animation en matière d'environnement.

Le Président,

DECIDE de signer une charte d'engagement avec les établissements partenaires du territoire souhaitant s'engager dans le cadre du programme « Vers une école Zéro Déchet » proposé en milieu scolaire par le Service Economie Circulaire et Prévention des Déchets de la Direction des Déchets et de l'Economie Circulaire de la Communauté d'Agglomération, selon le modèle joint à la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ~~6~~ **NOV. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **- 7 NOV. 2024**

Et de la publication le : **- 7 NOV. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



*Charte d'engagement et de partenariat
Programme "Vers une Ecole Zéro Déchet "
de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane*

Contexte

L'éducation à la protection de l'environnement permet une prise de conscience des futurs citoyens de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane et de leur entourage aux enjeux environnementaux actuels et à venir du territoire.

C'est dans ce contexte que le service Economie Circulaire et Prévention des Déchets propose de développer en partenariat le projet "Vers une école Zéro Déchet " aux écoles élémentaires du territoire. Le programme a pour objectif de modifier les comportements, les attitudes et les représentations vis-à-vis de l'environnement d'élèves rendus acteurs d'un projet d'éducation à l'environnement.

Il permet de lancer une dynamique au sein des équipes éducatives et un engagement collectif « école/enfants/parents ».

Co-construit avec l'équipe pédagogique, ce programme propose des animations, une évaluation et une valorisation des actions, un soutien dans le cadre d'un dossier de labellisation (E3D, Eco Ecole, etc...)

Ce projet abordera les thématiques de travail suivantes :

- Le tri et la valorisation des déchets
- Le « zéro déchet »
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le compostage

Mission : Faire des élèves des acteurs de la protection de l'environnement

Les projets d'école "Vers une école Zéro Déchet " s'adressent à l'ensemble des élèves d'élémentaires d'un établissement. Le projet devra être mené sur une période d'une année scolaire, en impliquant un maximum de classes de l'établissement. Le programme met les élèves au cœur du projet leur permettant ainsi de devenir des acteurs de ce projet.

Les actions sont menées tout au long de l'année scolaire par les élèves, encadrés par les enseignants.

Le projet a pour but de :

- Sensibiliser les élèves aux différents enjeux de la protection de l'environnement,
- Faire prendre conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, sur la santé,
- Faire prendre conscience de la nécessité de préserver les ressources de la planète,
- Rendre les élèves acteurs du changement grâce à une prise de conscience collective et participative,
- Favoriser le devenir des enfants en des « acteurs-influenceurs » avertis,

- Permettre aux élèves de concrétiser leurs acquis à l'échelle de l'école ou de leur environnement proche,
- Faire comprendre les enjeux locaux et mondiaux afin d'adopter des attitudes éco-citoyennes et consommer autrement,

La construction du projet et les thématiques proposées

Le service « Economie Circulaire et Prévention des déchets » propose en premier lieu un pré-projet aux établissements scolaires avec des actions-types.

A chaque trimestre, une classe de l'école sera sensibilisée sur une thématique. Les élèves deviendront les ambassadeurs pour l'école et devront **mettre en place des actions** avec leurs enseignants au sein de l'école.

- de Octobre à Décembre : Thématique « Les déchets »
- de Janvier à Mars : Thématique « Le gaspillage alimentaire »
- de Mars à Mai : Thématique « Le compostage »

Des fiches de travail et des outils seront fournis aux équipes pédagogiques pour mener les actions au sein des écoles.

Les classes et les niveaux seront définis par l'équipe pédagogique, en concordance avec les préconisations faites par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

A la fin de l'année scolaire, l'école devra présenter les travaux menés dans l'école sous la forme de son choix.

Les engagements

Par le biais de cette charte, je soussigné(e), (*nom du responsable d'établissement, et fonction*)
.....,
m'engage à lancer un projet "Vers une « école Zéro Déchet " au sein de mon établissement,
l'école (*nom de l'école et commune*).....

En échange de cet engagement, je peux bénéficier gratuitement de l'accompagnement technique mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Les référents de l'établissement éco-responsable s'engagent à :

- Mener à bien le programme co-écrit et coordonné par le service Economie Circulaire et Prévention des Déchets, durant l'année scolaire,
- Organiser les réunions nécessaires à l'avancement du projet avec l'équipe pédagogique et technique,
- Faire des points d'étapes avec les animateurs du service Economie Circulaire et Prévention des Déchets entre chaque intervention et/ou actions menées,
- Associer les élèves, les familles au projet pour aboutir à une dynamique forte,
- Avoir un comportement éco-responsable,
- Impulser dans l'établissement scolaire une démarche d'éducation à l'environnement,
- Communiquer auprès des familles et des partenaires sur les actions menées,
- Informer la commune des actions menées,
- Accueillir l'animateur ou l'intervenant dans l'école, et veiller à ce que les conditions d'animations soient optimales,
- Informer par lettre recommandée la Communauté d'Agglomération en cas de retrait du programme "Vers une école Zéro Déchet ".

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'engage à :

- Accompagner l'établissement porteur du projet,
- Co-écrire le projet "Vers une école Zéro Déchet "
- Définir et aider à mettre en œuvre les thématiques de travail définies,
- Impulser dans l'établissement scolaire une démarche d'éducation à l'environnement,
- Apporter une expertise dans le domaine de l'éducation à l'environnement,
- Promouvoir les actions de l'établissement,
- Associer l'équipe enseignante, les élèves au projet pour aboutir à une dynamique forte,
- Concevoir et réaliser les animations, les activités inscrites dans le projet,

Fait à, le

Pour l'établissement scolaire,

Le Directeur(trice) de l'établissement

Nom

Signature

Pour la Communauté d'Agglomération

Par délégation du Président,

Le Vice-Président en charge de
l'Environnement, Plan Climat Air Energie
Territorial

Ludovic IDZIAK

Signature

Fiche de renseignements de l'école

L'établissement

Nom de l'établissement :

Adresse complète :

Numéro de téléphone :

Adresse Mail :

Nombre de classes et d'élèves :

- Classe de : *(niveau et nom de l'enseignant)*- élèves
- Classe de : *(niveau et nom de l'enseignant)*- élèves
- Classe de : *(niveau et nom de l'enseignant)*- élèves
- Classe de : *(niveau et nom de l'enseignant)*- élèves
- Classe de : *(niveau et nom de l'enseignant)*- élèves
- Classe de : *(niveau et nom de l'enseignant)*- élèves
- Classe de : *(niveau et nom de l'enseignant)*- élèves
- Classe de : *(niveau et nom de l'enseignant)*- élèves
- Classe de : *(niveau et nom de l'enseignant)*- élèves

Avez-vous un restaurant scolaire au sein de l'école ?

Oui

Non

Quel type de restauration avez-vous ?

Cuisine centrale

Cuisine autonome

Cuisine en gestion déléguée*

*Si oui, merci de préciser le nom du prestataire :

Nombre de demi-pensionnaires (en moyenne par semaine) :élèves

Avez-vous un composteur dans l'école ?

Oui

Non

Si oui, est-il toujours en activité ?

Oui

Non

Des actions sur la gestion et la prévention des déchets
sont-elles mises en place au sein de l'école ?

Oui

Non

si oui, lesquelles ?

Référent pour le projet

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Enseignants identifiés pour le projet

○ **Pour la thématique « Déchets »**

- ✓ Classe qui bénéficie des animations

Classe de (niveau) :

Nom et prénom de l'enseignant :

Téléphone :

E-mail :

- ✓ Classe support

Classe de (niveau) :

Nom et prénom de l'enseignant :

Téléphone :

E-mail :

Classe de (niveau) :

Nom et prénom de l'enseignant :

Téléphone :

E-mail :

○ **Pour la thématique « Gaspillage alimentaire »**

- ✓ Classe qui bénéficie de l'animation

Classe de (niveau) :

Nom et prénom de l'enseignant :

Téléphone :

E-mail :

- ✓ Classe support

Classe de (niveau) :

Nom et prénom de l'enseignant :

Téléphone :

E-mail :

Classe de (niveau) :

Nom et prénom de l'enseignant :

Téléphone :

E-mail :

○ **Pour la thématique « Compostage »**

- ✓ Classe qui bénéficie de l'animation

Classe de (niveau) :

Nom et prénom de l'enseignant :

Téléphone :

E-mail :

- ✓ Classe support

Classe de (niveau) :

Nom et prénom de l'enseignant :

Téléphone :

E-mail :

Classe de (niveau) :

Nom et prénom de l'enseignant :

Téléphone :

E-mail :

Les actions qui seront mises en place dans le cadre du projet

(les actions seront définies après la réunion de cadrage)

○ Thématique « Déchets » :

Action 1

Intitulé :

Description :

Action 2

Intitulé :

Description :

Action 3

Intitulé :

Description :

○ Thématique « Gaspillage alimentaire » :

Action 1

Intitulé :

Description :

Action 2

Intitulé :

Description :

Action 3

Intitulé :

Description :

○ Thématique « Compostage » :

Action 1

Intitulé :

Description :

Action 2

Intitulé :

Description :

○ Restitution finale

Intitulé :

Date et/ou période envisagée :

Description :

Collecte des données personnelles - Mention légale

Le traitement de données à caractère personnel a pour objet la candidature de l'école au programme "Ecole Zéro Déchet ". La base légale du traitement est le consentement. Les données traitées sont le nom, le prénom, le numéro de téléphone, la fonction, l'adresse, l'adresse mail. Les données sont transmises par la personne remplissant le formulaire d'inscription. Le recueil de ces données est obligatoire pour la complétude du dossier de candidature. Le traitement ne prévoit pas de décision automatisée. Le traitement ne concerne que les personnes qui souhaitent participer au projet.

Le destinataire est le service Economie Circulaire et Prévention des Déchets de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane. Les données sont conservées pendant toute la durée du projet, c'est-à-dire 1 an. Les données ne sont pas transférées en dehors de l'UE. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de leurs données. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données ainsi que de la possibilité de donner des directives en cas de décès. Une adresse mail est à leur disposition, à cet effet, dpo@bethunebruay.fr

Pour en savoir plus sur l'exercice de ces droits, le site de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des libertés) est consultable à l'adresse suivante: www.cnil.fr